

T'es Pas Cap ? - Réglement

Préambule : Les consignes sanitaires n'étant pas connues pour l'instant, elles seront mentionnées sur le site de la course.

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

-Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement

....., je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

Date et Signature

Nom, date et épreuves

Le club CAP Vercors organise le vendredi 16 juillet 2021 la course pédestre « T'es pas CAP » à Lans en Vercors.

Le parcours et l'organisation sont conformes au règlement des courses hors stade de l'Isère. Les enfants participent sous la responsabilité des parents.

Trois épreuves sont prévues :

- T'es Pas CAP – Solo : 14 km (2 boucles de 7 km)
- Je t'emmène si t'es CAP : relais-patrouille à deux coureurs. Un coureur parcourt 14 km, le second 7 km (la seconde boucle)

En plus de ces deux courses, l'organisation propose une animation « T'es pas Cap jeunes ». Cette animation n'est pas chronométrée. Deux parcours seront proposés selon l'âge. Les itinéraires et profils des parcours sont affichés au départ, et sur le site internet de la course, www.capvercors.com.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours de la course en fonction des conditions.

Catégories d'âge

Les épreuves sont ouvertes aux catégories d'âge FFA suivantes (âge au 31 décembre) : L'animation T'es pas CAP jeunes est ouverte de 8 à 15 ans.

T'es pas CAP – Solo et Je t'emmène si t'es CAP :

- Cadets (16-17 ans) /!\ les cadets ne pourront participer qu'au relais patrouille sur la 2ème boucle
- Juniors (18-19 ans)
- Seniors (20-34 ans)
- Masters (35+)

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 juillet dans la limite des places disponibles, sur le site assoconnect.

Les inscriptions seront ouvertes au centre du village, le jour de la course de 18h30 à 20h30, sous réserve de places disponibles.

Les dossards sont à retirer le jour de la course de 18h30 à 20h30.

Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont les suivants :

- T'es Pas CAP – Solo : 12 € puis 15 € (1 semaine avant la clôture des inscriptions et le jour de la course)
- Je t'emmène si t'es CAP : 18 € puis 20 € (1 semaine avant la clôture des inscriptions et le jour de la course)
- T'es pas CAP jeunes : 2€ pour les plus grands, gratuit pour les plus jeunes

Pour encourager ce mode d'inscription, l'organisation prend à sa charge les frais d'inscription par internet.

Certificat médical – licences

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

à : tespascap.inscriptions@gmail.com pour l'envoi du certificat médical.

Participations des mineurs

Une autorisation parentale à participer à la manifestation est demandée dans le bulletin d'engagement pour les mineurs licenciés et non licenciés.

Départ des courses

Le départ des courses sera donné aux horaires suivants

- T'es pas CAP - Enfants : 20 h et 20 h 30
- T'es Pas CAP – Solo : 21 h
- Je t'emmène si t'es CAP : 21 h (départ commun avec les Solos)

Assurance

Responsabilité civile : L'organisation de la course est couverte par une assurance RC souscrite par Cap Vercors.

Individuelle accident : l'organisation rappelle que les non licenciés doivent être couverts des éventuels dommages corporels par une assurance personnelle

Secours

En cas de nécessité, l'ADPC 38 sera sur place pour les premiers secours

Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique. Sur les portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course. Ils assureront également le débalisage systématique.

Participants

Les inscriptions aux courses « T'es pas CAP – Solo » et « Je t'emmène si t'es CAP » sont plafonnées à 350 participants au total.

La T'es pas CAP - Enfants est limitée à 100 participants.

Barrière horaire

Cet article est valable pour les courses « T'es pas CAP – Solo » et « Je t'emmène si t'es CAP »

La barrière horaire est fixée à 1 heure après le départ. Tout participant arrivant à la fin de la première boucle passé ce délai sera hors course. L'équipe ou le coureur ne pourra en aucun cas être classé.

Conditions nocturnes - Equipement obligatoire

Les courses « T'es pas CAP – Solo » et « Je t'emmène si t'es CAP » se dérouleront en partie en condition nocturne.

Chaque concurrent au départ devra être équipé d'un dispositif d'éclairage électrique.

Des équipements à haut pouvoir réfléchissants sont fortement recommandés.

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Une vérification pourra être effectuée par l'organisation avant le départ ou en course.

Spécificités de la course « Je t'emmène si t'es CAP » :

La course est un « relais-patrouille » en équipe. L'équipier numéro 1 s'élance seul au départ. En fin de première boucle, l'équipier numéro 2 le rejoint pour la seconde boucle.

Les équipiers veillent à rester ensemble tout au long du deuxième tour et passer la ligne d'arrivée ensemble. Une vérification sera effectuée par l'organisation avant le départ ou en course.

ATTENTION : Gobelet personnel pour boire les liquides. Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements (parcours et arrivée). Penser également à prendre des épingles pour le dossard.

Arrivée et récompenses

Le dessert sera offert à l'issue de la course à chaque concurrent des trois épreuves.

Seront également récompensés :

- T'es pas CAP – Solo : Les trois premiers au scratch et le premier de chaque groupement de catégorie ancienne version (+40ans;+50ans;+60ans...).
- Je t'emmène si t'es CAP : La première équipe hommes, femmes et mixte

Conditions exceptionnelles

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'événement dans un souci de sécurité.

Publication des résultats

Les résultats de la course seront publiés sur place le soir même et sur le site de CAP Vercors.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification quant aux données personnelles hébergées sur ces fichiers. Pour cela vous pouvez contacter tespascap.inscriptions@gmail.com .

Notamment, si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse tespascap.inscriptions@gmail.com .

Droit à l'image

Pour toutes les photos prises dans le cadre de la course, les coureurs abandonnent leur droit à l'image au profit de CAP Vercors.

CAP Vercors se réserve la possibilité de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit.

A l'inscription à la course, le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur ou de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Éthique de course

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Disqualification - réclamations

Les concurrents seront mis hors-course pour cause de: Falsification de dossard - Absence de dossard - Absence de l'équipement obligatoire - Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle - Pollution ou dégradation des sites traversés - manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation - Utilisation d'un moyen de transport extérieur.

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Les réclamations seront recevables jusqu'à 1h après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

Annulation et remboursement

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes : un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

Toute cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 10 juillet à l'adresse email : tespascap.inscriptions@gmail.com . Après le 10 juillet, aucun remboursement ne sera pris en compte.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera avec 1€ de retenue.

Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. s'engage à suivre le parcours prévu.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.